

et 300 exemplaires en français du compte rendu de ses délibérations au sujet dudit bill.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce rapport sera-t-il étudié?

L'honorable M. Hayden: Je propose, de l'assentiment du Sénat, que le rapport soit adopté dès maintenant.

(Le rapport est adopté.)

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable M. Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, fait savoir que le comité, ayant étudié le bill S-47 concernant la frontière entre le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce bill pour la troisième fois?

L'honorable A. Hamilton McDonald: Honorables sénateurs, je propose, de l'assentiment du Sénat, que ce bill soit lu pour la troisième fois dès maintenant.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

LOI SUR L'ARPEMENTAGE DES TERRES DU CANADA

AUTORISATION DE FAIRE IMPRIMER LE COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

L'honorable Salter A. Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, présente le rapport suivant du comité à propos du bill S-48 tendant à modifier la loi sur l'arpentage des terres du Canada:

Le comité demande l'autorisation de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français du compte rendu de ses délibérations sur ledit bill.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

L'honorable M. Hayden: Je propose, de l'assentiment du Sénat, que le rapport soit adopté dès maintenant.

(Le rapport est adopté.)

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable M. Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, fait rapport que le comité ayant étudié le bill n° S-48 tendant à modifier la loi sur l'arpentage des terres du Canada, l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

L'honorable John J. Connolly: Honorables collègues, de l'assentiment du Sénat, j'en propose la troisième lecture dès maintenant.

Toutefois, avant que la motion soit adoptée, je tiens à remercier les membres du comité de leur étude des aspects financiers de la mesure. Je suis quelque peu déçu que le bill n'ait pas causé plus d'ennuis au comité. Je suis tout à fait sérieux en disant cela, car après mes observations l'autre soir au sujet des projets de loi qui pourraient avoir des répercussions financières, j'espérais plutôt que certains éclaircissements seraient fournis sur ce problème par suite des délibérations du comité. Toutefois, les conclusions seront utiles. Le comité a conclu que l'étude d'un projet de loi de ce genre relève entièrement de la compétence du Sénat.

Honorables sénateurs, lorsque j'assisterai aux réunions du comité du programme législatif du cabinet, j'ai l'intention de faire tout en mon pouvoir, afin de trouver un projet de loi qui créera plus de difficultés, avec l'espoir qu'il faudra même avoir recours à l'introduction de la « clause privilégiée » dont j'ai parlé l'autre soir ou adopter l'idée de biffer une disposition ou de laisser un blanc qui serait rempli à la Chambre des communes.

Toutefois, le travail accompli en rapport avec les aspects monétaires de ce bill, et les délibérations qu'il y a eues au comité, se révéleront des plus utiles plus tard. Je remercie particulièrement le président du comité de la manière dont il s'est occupé de cette question et je suis gré aux membres du comité de la façon dont ils l'ont appuyé.

L'honorable M. Brooks: L'honorable leader considère-t-il que cela crée un précédent qui le servira à l'avenir?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Non, je le crains. Les membres du comité ont simplement dit que dans le cas d'un bill de ce genre le Sénat avait eu tout à fait le droit d'agir comme il l'avait fait. J'aimerais trouver un bill qui ferait surgir un doute à ce sujet.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, on m'informe que l'autre endroit a consenti à l'unanimité à siéger